

## Subventions aux Unions Locales de Syndicats et aux organismes de formation à caractère économique

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

### I - Unions Locales de Syndicats

Par délibération du 21 mai 1984, le Conseil Municipal a déterminé les critères d'attribution des subventions aux Unions Locales de Syndicats, à savoir :

\* un forfait à la FEN (Fédération de l'Education Nationale) et à la Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et Salariés de France (CNCRSF),

\* aux Unions Locales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC et CGC.

. une part fixe (représentant 1/3 de la dotation),

. une part proportionnelle, en fonction des critères de représentativité : élections prud'homales et élections Sécurité Sociale.

Suite à la scission de la FEN, la subvention d'un montant forfaitaire de 8 450 F avait été répartie en 1993, en fonction du nombre d'adhérents à chaque syndicat nouvellement créé :

\* Fédération de l'Education Nationale,

\* Fédération Syndicale Unitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux Unions Locales de Syndicats les subventions suivantes :

Organisation	Subvention 1996	Représentativité (élections prud'homales 1992 - élections SS 1983)	Propositions 1997
CNCRSF	7 970 F	-	7 970 F
CGT	42 604 F	23,62 %	42 604 F
CGT - FO	41 285 F	22,58 %	41 285 F
CFDT	49 420 F	29,00 %	49 420 F
CFTC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
CGC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
<b>TOTAL</b>			197 999 F

A la suite des élections professionnelles de décembre 1996 (Comité Technique Paritaire Doubs + Rectorat), la FSU a obtenu 2 908 voix pour 1 370 à la FEN.

Il est proposé en 1997 de répartir la subvention d'un montant forfaitaire de 8 450 F. en fonction du nombre de voix obtenues par chaque syndicat : FEN et FSU à ces élections.

Organismes	Subvention 1996	Proposition 1997
FEN	3 129 F	2 707 F
FSU	5 321 F	5 743 F

## II - Organismes d'Etudes et de Formation

Le Conseil Municipal est invité à allouer les subventions suivantes aux organismes d'études de formation :

Organismes	Somme accordée en 1996	Somme proposée pour 1997
CIDERES	25 310 F	25 310 F
CREDES	25 310 F	25 310 F
BREF-FO	25 310 F	25 310 F

En cas d'accord, la dépense totale, soit 282 379 F sera imputée sur le crédit figurant au budget primitif de l'exercice courant, au chapitre 92.91.65748 code service 30200.

Sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Nous restons sur les conditions précédentes. Nous reverrons cela à la suite des élections prud'homales.

**M. PINARD** : Je pense que le critère des résultats aux prud'homales demeure le meilleur et le moins contestable pour la répartition des subventions aux syndicats de salariés pour le secteur privé. J'ai présidé un bureau de vote ainsi que le centralisateur des 31 bureaux de Besançon et je voudrais faire part de quelques remarques. On a, dans les médias nationaux, beaucoup insisté sur la faible participation, mais personne ne remet en cause la représentativité des chambres consulaires ; or il y a moins de deux mois le taux de participation pour celle du Doubs était de 17,28 %, c'est-à-dire moitié moins que pour les prud'homales. La faible participation peut traduire, certes une désaffection à l'égard d'un syndicalisme de plus en plus émiétté, mais je crois qu'il faut aussi tenir compte de la mutation du corps électoral. On a de moins en moins de grosses entreprises où des dispositions sont prises afin que tout le monde puisse voter. C'est ainsi que les gens de Kelton sont venus en bloc, il y a eu une file d'attente longue mais là, dans ce bureau de vote Industrie, on a eu 57 % de votants. Il faut tenir compte des gens qui travaillent à temps partiel. Or le bureau de vote n'est pas près de leur lieu de résidence et il est plus ou moins proche de leur lieu de travail. On a de plus en plus de petites voire de très petites entreprises où il arrive que l'électeur n'ose pas prendre sur le temps de travail pour aller voter, car sans qu'il y ait forcément pression, le salarié estime plus ou moins inconsciemment qu'aller voter c'est déjà manifester une méfiance implicite, une défiance à l'égard du patron, c'est laisser entendre qu'un jour on pourrait peut-être faire appel à la juridiction du travail. Et symétriquement il peut arriver chez l'employeur que voir le salarié partir pour voter, ce qui notamment n'est pas facile dans le commerce dans la période d'avant Noël, eh bien donne à penser qu'on pourrait, le cas échéant, aller saisir les juges d'un type particulier. En tout cas, j'ai remarqué qu'entre midi et deux heures on a vu voter pas mal de gens qui se trouvent dans cette situation. Je ne pense

pas que l'abstention puisse être mise en rapport avec l'affiche qu'on a vue sur les murs de la ville : «les prud'hommes ne défendent pas les travailleurs, ils les jugent». Je ne pense pas que ça a eu une bien grande incidence mais je suis de ceux qui ne pratiquent pas l'unité d'action avec les porteurs de pareils slogans car quand même, quand on voit dans nos commissions sociales des gens qui ont eu des difficultés et qui ne savent même pas que les prud'hommes existent, il y a là quelque chose de triste. Et je crois que ce serait une erreur d'interpréter ces élections prud'homales comme une sorte d'affaiblissement du mouvement syndical, car quand il y a des élections dans les entreprises, le pourcentage de votants ne diminue pas, la juridiction prud'homale, quant à elle, continue à avoir de plus en plus de gens qui y ont recours. Je crois qu'il ne faut quand même pas tirer des leçons qui sont des leçons hâtives, M. SEILLIERE à Besançon a dit qu'il entendait déstabiliser le Premier Ministre, il a fait par ailleurs une autre déclaration où il se plaint des «escouades» -je le cite- en ouvrant les guillemets, d'inspecteurs du travail, eh bien écoutez, si on s'est «payé» un conflit très dur chez les routiers, c'est bien que dans ce secteur-là, en matière d'inspection du travail, il y a des effectifs si peu nombreux que les accords de l'année dernière n'avaient pas été appliqués. Alors je crois que ceux qui tirent des prud'homales la leçon qu'il n'y a plus de syndicalisme en France commettent une erreur.

**Mme BULTOT :** Au niveau de l'AREV, nous étions intervenus il y a un an pour demander que les modalités d'attribution des subventions aux unions locales des syndicats ou apparentées soient revues. Nous constatons qu'un effort a été fait pour rétablir, au prorata de leur influence, la subvention à la FEN et à la FSU, ce qui nous paraît normal, mais pour autant cela ne nous satisfait pas totalement. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi la CNCRSF fait l'objet d'un traitement spécial lui permettant d'échapper aux critères de représentativité aux élections prud'homales et Sécurité Sociale, tout en touchant une subvention forfaitaire aussi importante que ce que touchent FSU et FEN cumulées. Alors qu'on me comprenne bien, les élus de l'AREV ne proposent pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais tout le monde conviendra ici que le rôle social joué par la FSU et la FEN a un bien autre retentissement sur notre quotidien. On entend parler de la CGT, CFDT, Force Ouvrière, SUD, de la CFTC ou de la CGC mais qui ici entend vraiment parler de la CNCRSF. Si pour les organisations confédérées, on peut maintenir le principe du partage en fonction de la représentativité prud'homale et Sécurité Sociale, il faut trouver d'autres bases pour les syndicats qui ne rentrent pas dans ce moule. Nous devons viser à l'équité en ne favorisant pas les organisations à caractère confidentiel au détriment de syndicats réellement représentatifs comme la FEN, la FSU ou SUD. SUD, d'ailleurs n'apparaît pas ici alors qu'ils nous ont transmis la copie de leur demande de subvention. Je vous remercie d'ailleurs de m'expliquer pourquoi. Il faut donc trouver d'autres bases qui évitent ce que nous constatons, à savoir attribuer 7 970 F à la CNCRSF et la somme dérisoire de 2 707 F à la Fédération de l'Education Nationale. On voit bien qu'il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas et qui n'est pas juste. Il convient de prendre acte qu'il y a aujourd'hui deux syndicats distincts qui sont la FEN et la FSU et ne pas couper en deux l'ancienne subvention accordée à la FEN mais lui laisser ses moyens et prendre acte de l'existence de la FSU en lui accordant la même subvention, soit 7 970 F. Le budget municipal peut bien supporter cette dépense supplémentaire de 7 970 F et le complément : 5 263 F à la FEN pour mettre ces deux organisations au moins à la hauteur de la CNCRSF. Il me semble que le rôle joué par la FSU et la FEN dans l'Education Nationale mérite bien cette attention de notre Conseil Municipal.

Deuxième chose, il faut également réévaluer les subventions attribuées à la FSU, à la FEN et demain à SUD car il y a une énorme disproportion entre ce qui est attribué au titre de leur représentativité aux organisations confédérées, et ce qui revient à la FEN ou à la FSU. Je précise bien qu'il ne s'agit pas d'enlever à la CGT ou à la CFDT ou aux autres pour redonner à la FSU ou à la FEN. Nous sommes mêmes favorables à l'idée de revaloriser de manière substantielle ces subventions, compte tenu du rôle important joué par le syndicalisme au quotidien. Il faut donc que nous arrivions à trouver d'autres critères comme celui d'utilité sociale, de formation, d'intégration, de médiateur, donc de reconnaître le rôle irremplaçable aux côtés du service public.

Je terminerai donc en souhaitant que mes propos soient entendus et repris par la commission car dans la tête des Bisontins, quand ils entendent parler de CGT, CFDT, FEN, FSU, SUD, ils les mettent toutes sur le même pied et ils ne les divisent pas comme le fait notre grille d'attribution sur une échelle qui va de 1 à 20, ce qui ne me paraît pas correspondre à la réalité du rôle social joué par les uns et par les autres.

**Mme WEINMAN :** Je voudrais simplement rebondir sur le propos de M. PINARD et souligner la difficulté d'organisation de ces élections prud'homales, les erreurs notamment dans la transmission des cartes. Beaucoup de personnes sont allées voter sans être inscrites alors qu'une démarche avait été faite parce qu'ils ne figuraient pas même sur la liste des électeurs, beaucoup aussi n'ont pas osé y aller tout simplement parce qu'elles n'avaient pas reçu leur carte.

**M. THIRODE :** Monsieur le Maire, au-delà des subventions et de l'organisation de ces élections, je voudrais simplement évoquer modestement un problème écologique, celui de la campagne qui a précédé ces élections où on a vu fleurir, sans parler de tags, de nombreuses affiches et affichettes qui me gênent quelque part. Parlant de subvention, je ne sais pas si l'on peut exercer un moyen de pression, je ne veux pas évoquer cela devant vous, mais au moins essayer de sensibiliser ces syndicats pour les encourager à remettre tout simplement les supports dans l'état dans lequel ils les ont trouvés parce qu'ils nous laissent quand même une situation difficile.

**M. LE MAIRE :** A laquelle on essaie d'apporter remède. Aujourd'hui même j'ai rencontré les employés municipaux qui enlevaient ces affiches. Les syndicats, il faut le reconnaître, ont été moins disciplinés que les différents partis politiques en période électorale, dont je félicite les représentants, tous d'ailleurs, ceux qui sont représentés là, parce que ça se passe mieux. Vous êtes sans doute un peu plus rodés, ça n'arrive pas suffisamment souvent aux syndicats de s'exprimer comme ça en public par des affiches, mais finalement ça ne sert pas à grand chose, c'est vrai. On est en train d'y remédier mais enfin, on s'en passerait bien.

**M. THIRODE :** Monsieur le Maire, je ne souhaite pas particulièrement voir intervenir les services municipaux car je pense qu'ils ont autre chose à faire et je sommerais par un moyen ou un autre ceux qui ont collé ces affichettes de bien vouloir les enlever.

**M. LE MAIRE :** Si vous avez des remèdes, je suis preneur.

**M. TABOURNOT :** Mon propos était le même Monsieur le Maire. Je voulais simplement dire qu'en fin de compte j'étais favorable à la subvention, surtout si elle pouvait leur permettre de rembourser à la ville les dégâts causés par l'affichage sauvage, c'est tout.

**M. LE MAIRE :** Et il y en a beaucoup qui font de l'affichage sauvage. Claude JEANNEROT essaie de répondre à tout cela.

**M. JEANNEROT :** Monsieur le Maire, je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse à Martine BULTOT. C'est incontestablement un sujet difficile. Je voudrais tenter de lui donner deux précisions et lui faire une proposition. D'abord sur son étonnement quant à la présence de la CNCRSF, nous n'avons pas voulu déroger effectivement à quelque chose qui est très ancien et que la Ville de Besançon avait instauré, je crois que c'était sous l'égide de Jean Minjoz. Nous ne l'avons pas modifié, par contre et c'est là qu'intervient ma proposition, avant d'apporter une autre précision à Martine BULTOT, nous attendions les résultats des élections prud'homales pour refondre l'ensemble des critères permettant en effet d'attribuer les subventions aux organisations syndicales. Naturellement quand la commission s'est réunie, vous le savez bien, les élections prud'homales n'avaient pas eu lieu et si nous voulions rester dans l'épure du budget 1997, il fallait bien délibérer avant. Donc je la rassure, nous ferons l'année prochaine un toilettage complet de l'ensemble des

critères présidant à la répartition de ces subventions, en y associant, si vous le voulez bien, l'ensemble des organisations syndicales concernées. Je voudrais lui donner une deuxième précision, c'est qu'elle aura pu observer, elle l'a d'ailleurs souligné, que l'année dernière l'AREV s'était étonnée ou émue de la disparité des moyens entre la FEN et la FSU, ceci a été rétabli sur la base notamment, vous l'avez observé, des élections professionnelles de décembre 1996. Donc ceci est corrigé. J'en reviens à l'essentiel de mon propos, l'année prochaine nous reverrons l'ensemble de ce dispositif, j'insiste bien là-dessus. Cela apporte un début de réponse par rapport à SUD notamment, puisque nous tiendrons compte, pour l'essentiel, de la représentativité par le biais des élections prud'homales.

**M. LE MAIRE** : N'oubliez pas SUD la prochaine fois !

**M. BONNET** : Est-ce qu'on pourrait avoir un état de tout ce dont bénéficient les différents syndicats de la part de la Ville de Besançon, sachant qu'au-delà des subventions, certains sont également logés par la Ville, et ce dont bénéficient les trois organismes de formation qui sont reliés à certains syndicats.

**M. LE MAIRE** : On vous préparera cela, je crois qu'il est intéressant de connaître effectivement l'effort de la Ville, qui est important, en direction des organisations syndicales. Ce que je demanderai aussi à la commission de Claude JEANNEROT, c'est de réfléchir à tout cela et de nous présenter ces propositions beaucoup plus tôt dans l'année. Cela permettrait à ces syndicats d'avoir des fonds en milieu d'année, ce qui leur rendrait service».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.*